



Vitry-le-François



Le télépaiement en ligne (TIPI)

un nouveau service proposé par la Ville de Vitry-le-François et la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Vous avez désormais la possibilité de payer vos "avis de sommes à payer" par internet

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple

Il suffit de vous munir de votre "Avis de Sommes à Payer" que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires y figurent.

- 1 • Connectez-vous sur www.tipi.budget.gouv.fr
- 2 • Saisissez les renseignements demandés
- 3 • Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4 • Vous êtes alors orienté vers la page de paiement sécurisée où vous devez saisir les coordonnées de votre carte bancaire
- 5 • Validez, vous recevez enfin dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

C'est fini, votre facture est réglée !



Factures de cantine, de garderie, de colonies de vacances, d'école de musique, je peux régler en toute sécurité par internet !